

Mention d'information relative à la protection des données à caractère personnel des Clients

1. [Données à caractère personnel recueillies par Barclays](#)
2. [Utilisation des données à caractère personnel par Barclays et bases légales](#)
3. [Droits des personnes relatifs aux données à caractère personnel les concernant](#)
4. [Communication des données à caractère personnel](#)
5. [Agences d'évaluation du crédit et agences de prévention des fraudes](#)
6. [Transfert international de données à caractère personnel](#)
7. [Conservation des données à caractère personnel](#)
8. [Cookies](#)
9. [Nous contacter](#)
10. [Modifications de la mention d'information](#)

Cette notice d'information décrit les modalités selon lesquelles chacune des sociétés et succursales Barclays énumérées ci-après (collectivement "**Barclays**") recueille et traite les données à caractère personnel, utilise et protège ces informations ainsi que les droits des personnes liés à celles-ci.

- Barclays Bank PLC
- Barclays Bank Ireland PLC
- Barclays Bank Ireland PLC, Succursale espagnole
- Barclays Bank Ireland PLC, Succursale française
- Barclays Bank Ireland PLC, Succursale de Francfort
- Barclays Bank Ireland PLC, Succursale italienne
- Barclays Bank Ireland PLC, Succursale portugaise

Cette notice d'information s'applique à l'ensemble des données à caractère personnel recueillies par Barclays concernant le Client. On entend par données à caractère personnel les informations ou un ensemble d'informations relatives à une personne, raisonnablement susceptibles de permettre leur identification.

1. **Données à caractère personnel recueillies par Barclays**
 - 1.1 Barclays procédera au recueil et au traitement de certaines données à caractère personnel concernant les personnes suivantes liées au Client (ci-après les "**Personnes Liées**") :
 - Le Client lui-même, notamment dans le cas où il intervient en qualité d'entrepreneur individuel
 - Les associés d'une société de personnes
 - Les associés personnes physiques d'une coentreprise
 - Les administrateurs, secrétaires généraux ou autres mandataires sociaux ou autres détenteurs d'un mandat équivalent et ayant droits économiques du Client
 - Les garants et tiers intervenant en qualité de caution

- Les personnes physiques liées par des obligations financières conjointes avec des administrateurs et ayant droits économiques du Client
 - Les personnes physiques associées aux administrateurs et ayant droits économiques de l'entreprise du Client
 - Tous salariés, prestataires de services, représentants, dirigeants ou mandataires du Client
 - Les représentants légaux et autres personnes autorisées à agir pour le compte du Client
- 1.2 Barclays recueille les données à caractère personnel directement auprès du Client et des Personnes Liées mais aussi auprès d'autres sources, et notamment :
- Barclays vérifiera ses propres bases afin de recueillir des informations concernant (i) tous comptes appartenant au Client ou à toutes entreprises liées et (ii) les actionnaires du Client qui sont les bénéficiaires effectifs des activités concernées
 - Barclays peut procéder à des vérifications en faisant appel aux agences d'évaluation du crédit ainsi qu'aux agences de prévention des délits financiers de manière à obtenir des informations concernant les activités du Client et celles des Personnes Liées
 - Barclays peut procéder à des recherches auprès de sources publiquement accessibles, relatives à des éléments diffusés dans les médias, ainsi qu'à des informations relatives à l'activité du Client et des Personnes Liées.
- 1.3 Les catégories d'informations collectées par Barclays relatives au Client et aux Personnes Liées incluent :
- Les informations de nature personnelle (par. ex. nom, date de naissance, informations figurant dans le passeport, informations permettant l'identification de la personne, données biographiques, informations concernant ses centres d'intérêt)
 - Les coordonnées (par. ex. numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone portable)
 - Les informations concernant le Client (par. ex. relations avec le Client ou les Personnes Liées, informations commerciales, informations relatives à l'actionnariat, coordonnées professionnelles)
 - Les informations concernant les opérations réalisées (par. ex. informations relatives aux services, réclamations, demandes d'informations ou plaintes)
 - Les données financières (par. ex. informations relatives aux comptes professionnels, historique financier, informations émanant des agences de vérification de solvabilité et agences de prévention des fraudes)
- 1.4 Certaines des informations recueillies par Barclays sont des catégories particulières de données à caractère personnel (également dénommées les données personnelles sensibles). Par exemple, les vérifications préalables effectuées auprès du Client par Barclays sont susceptibles de révéler des opinions politiques ou des informations relatives à des condamnations pénales ou à des délits commis par les Clients et les Personnes Liées. Par ailleurs, si des informations inexactes sont fournies ou en cas de soupçon de fraude, Barclays enregistrera de ces informations. Barclays peut également transmettre ces informations aux agences de lutte contre la délinquance financière où elles peuvent être consultées par différentes autorités répressives dans le monde. Barclays traite des données personnelles sensibles pour des motifs d'intérêt public important ou pour constater, exercer ou défendre tous droits en justice. En tout état de cause, Barclays procédera au traitement desdites données dans le respect de la législation en vigueur.
- 1.5 Barclays peut être tenue de recueillir certaines données à caractère personnel en vertu de la loi ou à raison de sa relation contractuelle avec ses Clients. Tout défaut de fourniture

desdites informations est susceptible de nuire au respect de ces obligations ou de le retarder.

2. **Comment Barclays utilise les données à caractère personnel et sur quelle base légale**

2.1 Barclays doit se fonder sur une base légale afin de traiter les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées. Le tableau ci-dessous établit les finalités pour lesquelles Barclays utilise les données à caractère personnel de Clients et Personnes Liées, et la base légale invoquée à cet effet. Les cas où Barclays s'appuie sur un intérêt légitime sont également indiqués ci-dessous :

Utilisation des données à caractère personnel faits par Barclays	Bases légales invoquées à cet effet
Administration et gestion des Clients, en ce compris gestion des relations Clients et à des fins d'administration et de gestion des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lorsque la loi l'exige <input type="checkbox"/> Lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec un Client agissant en tant qu'entrepreneur individuel, une société de personnes ou une copropriété <input type="checkbox"/> Dans les cas où il est dans l'intérêt légitime de Barclays de s'assurer que les comptes de son Client soient correctement gérés, de manière à ce que ses Clients se voient offrir un niveau élevé de services, afin de protéger ses intérêts commerciaux et ceux de ses Clients
Activités d'analyse, de suivi et de traitement des opérations afin de développer et de gérer les produits et services de Barclays	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lorsque la loi l'exige <input type="checkbox"/> Lorsque cela est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec un Client agissant en tant qu'entrepreneur individuel, une société de personnes ou une copropriété <input type="checkbox"/> Dans le cas où l'intérêt légitime de Barclays nécessite l'élaboration, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation de modèles d'entreprise et de systèmes protégeant ses intérêts commerciaux et assurant à ses Clients un niveau élevé de service

Entreprendre des vérifications préalables auprès du Client afin de prévenir et de détecter les cas de délinquance financière et autres délits et entreprendre des vérifications, y compris auprès des Personnes Liées concernant leur identité, leurs antécédents et toutes demandes liées à la lutte contre le blanchiment de fonds, la conformité et la détection des risques	<input type="checkbox"/> Lorsque la loi l'exige <input type="checkbox"/> Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de Barclays de prévenir et d'enquêter sur les fraudes, le blanchiment de fonds et autres délits et de vérifier l'identité du Client afin de protéger son activité et de respecter les lois qui lui sont applicables
Communiquer occasionnellement avec le Client et les Personnes Liées au sujet des produits, services, événements proposés par Barclays et/ou autres membres du Groupe Barclays, et procéder à toutes autres communications concernant notamment la recherche et tous apports d'idées, susceptibles de revêtir de l'intérêt pour le Client et les Personnes Liées. (Se reporter au paragraphe ci-dessous afin de consulter la marche à suivre pour ne plus recevoir des communications de cette nature)	<input type="checkbox"/> Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de Barclays de fournir des informations concernant ses activités et services dont elle estime qu'ils peuvent être bénéfiques à ses Clients ou dont elle souhaite informer ses Clients.
Respecter les obligations légales auxquelles elle est assujettie et coopérer avec les instances réglementaires et les autorités répressives	<input type="checkbox"/> Lorsque la loi l'exige
Faire valoir ses droits lorsque cela est nécessaire, notamment afin de protéger Barclays contre tous préjudices à l'encontre de ses droits et de l'intérêts de ses biens, afin de détecter, prévenir et prendre des mesures de lutte contre les fraudes et autres violations de la loi, en vue de la gestion des affaires juridiques et des contentieux et afin de procéder au recouvrement des créances	<input type="checkbox"/> Lorsque la loi l'exige <input type="checkbox"/> Dans le cas où il est dans l'intérêt légitime de Barclays de prévenir les fraudes, de lutter contre le blanchiment de fonds et autres délits, de procéder à des investigations à ce sujet et de vérifier l'identité du Client afin de protéger ses activités et respecter la législation qui lui est applicable

2.2 Les destinataires de toutes communications marketing peuvent en tout temps informer Barclays de leur intention de modifier les modalités selon lesquelles ils souhaitent être contactés.

2.3 Dans le cas où Barclays traite les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées afin de satisfaire ses intérêts légitimes, elle doit mettre en place des mesures solides de protection afin de s'assurer que le caractère confidentiel des données du Client et des Personnes Liées soit protégé et que ses intérêts légitimes ne prévalent pas sur les intérêts, droits fondamentaux et libertés du Client et des Personnes Liées.

- 2.4 Barclays peut contacter les garants et cautions du Client au titre de tous produits et services fournis au Client par Barclays.
- 2.5 Lorsque Barclays procède au traitement de toutes informations relatives aux Clients et Personnes Liées qui ne sont pas des données à caractère personnel, Barclays respectera ses obligations de confidentialité et prendra et maintiendra en vigueur des mesures de sécurité appropriées afin de veiller à la protection du caractère confidentiel desdites informations contre tout accès ou utilisation non autorisé.

3. **Droits des Personnes sur les données à caractère personnel les concernant**

Les personnes disposent, de certains droits sur les données à caractère personnel les concernant sous réserve des dispositions locales. Cela inclut les droits suivants :

- Accéder aux données à caractère personnel les concernant (y compris les recevoir sous forme de document électronique) ;
- Rectifier les données que Barclays détient à leur sujet ;
- Effacer les données à caractère personnel les concernant ;
- Limiter l'usage que Barclays peut faire desdites données à caractère personnel ;
- S'opposer à l'utilisation par Barclays desdites données à caractère personnel ;
- Introduire une réclamation auprès des autorités locales compétentes en matière de protection des données.

Pour toutes informations complémentaires concernant l'exercice des droits précités, veuillez vous reporter à la section 9 intitulée 'Nous contacter'.

4. **Partage des Informations**

- 4.1 Lorsque cela est nécessaire, Barclays peut communiquer des données à caractère personnel concernant le Client et les Personnes Liées :
- à d'autres membres du Groupe Barclays, notamment (i) à des sociétés prestataires de services appartenant à son Groupe et (ii) à d'autres sociétés et entités Barclays avec lesquelles le Client est en relations.
 - à ses fournisseurs et mandataires. Lorsque Barclays demande à un fournisseur ou mandataire de traiter pour son compte les informations du Client et des Personnes Liées, elle procédera à des vérifications préalables, à des opérations de surveillance et de contrôle de la qualité afin de s'assurer que les informations sont correctement protégées, étant entendu que des accords seront conclus entre les parties afin de veiller à ce que la protection des données et leur caractère confidentiel soient assurés.
 - à toute personne en conséquence de toute restructuration, cession ou rachat de tout membre du Groupe Barclays ou à toute personne à laquelle Barclays transfère ou est susceptible de transférer ses droits.
 - si une loi, un règlement, une décision de justice, ou une décision émanant d'une autorité de surveillance, d'une autorité réglementaire ou autre autorité similaire l'y oblige ou l'y a autorisé.
 - dans le cas de paiements à l'international, lorsqu'il est fait obligation à Barclays d'envoyer, en même temps que le versement, des informations relatives au

bénéficiaire et au destinataire, ainsi qu'aux régulateurs et autorités étrangères de surveillance dans le cadre de l'exercice normal de leurs compétences.

Dans la mesure où Barclays mène son activité au plan international, les bénéficiaires précités peuvent être situés en dehors du territoire sur lequel vous êtes situé (ou dans lequel Barclays fournit ses services). Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous reporter à la section 6 ci-dessous intitulée "Transfert International de données à caractère personnel".

5. **Agences d'évaluation du crédit et agences de prévention des fraudes**

- 5.1 Pour certains Clients, Barclays demandera qu'il soit procédé à des vérifications auprès des agences de vérification de solvabilité afin d'obtenir des informations concernant (i) le Client ou les Personnes Liées, (ii) tous comptes appartenant au Client ou aux Personnes Liées. Barclays procède à ces vérifications afin d'évaluer la solvabilité du Client la pertinence des produits, de vérifier l'identité des Clients et des Personnes Liées, de gérer le compte du Client, d'identifier toutes créances et de les recouvrer et enfin de prévenir tout acte délictueux.
- 5.2 Barclays continuera également à échanger régulièrement les informations relatives au Client et aux Personnes Liées avec les agences d'évaluation du crédit, en ce compris des informations relatives à tous comptes clôturés et à tout arriéré de paiement. Les agences de vérification de solvabilité partageront les informations relatives au Client et Personnes Liées avec d'autres organismes.
- 5.3 Pour toutes informations complémentaires concernant la façon dont les agences d'évaluation du crédit de chaque pays utilisent et partagent les données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter le Guide d'Information relatif à la réglementation de chaque pays concerné en matière de Corporate Banking (*Corporate Banking Regulatory Information Guide*).
- 5.4 Les données à caractère personnel que Barclays recueille auprès du Client et des Personnes Liées seront partagées avec les agences de prévention des fraudes qui les utiliseront afin de prévenir les fraudes et le blanchiment de fonds et de vérifier l'identité des personnes en question. Dans le cas où des fraudes seraient détectées, les personnes en question sont susceptibles de se voir refuser certains services, certains financements ou certains emplois. Pour toutes informations complémentaires concernant les modalités selon lesquelles les données à caractère personnel seront utilisées par Barclays et par les agences de prévention des fraudes, ainsi que concernant les droits des personnes à la protection de leurs données, veuillez contacter Barclays selon les modalités indiquées à la Section 9.

6. **Transfert international de données à caractère personnel**

Lorsque Barclays transfère les données à caractère personnel du Client et des Personnes Liées dans d'autres pays (dans le cadre de l'exercice de son activité ou par exemple à ses fournisseurs ou agents), elle devra s'assurer que des mesures de protection appropriées sont prises afin que les transferts de données fassent l'objet d'un niveau suffisant de protection. Ces mesures de protection comprennent notamment le recours à des clauses contractuelles approuvées par les autorités européennes en matière de protection des données.

7. **Conservation des données à caractère personnel**

- 7.1 Barclays conservera les données à caractère personnel du Client pendant une certaine durée après la fermeture du ou des compte(s) du Client ou après la réalisation d'une opération. Cette durée sera calculée en fonction de la nature des données à caractère personnel et des finalités pour lesquelles elles sont détenues par Barclays. Barclays ne conservera que les données à caractère personnel du Client qui lui permettent de :
- tenir des bases commerciales à des fins d'analyse et/ou d'audit.
 - se conformer aux exigences légales en matière de conservation des informations (par exemple, conformément aux exigences prévues dans la législation relative à la prévention, à la détection et aux investigations en matière de blanchiment de fonds et de financement du terrorisme).
 - se défendre contre ou tenter toute action en justice existante ou potentielle.
 - traiter toutes réclamations futures concernant les services fournis par Barclays.
- 7.2 La durée de conservation des données est souvent liée au délai dans lequel une action en justice peut être intentée. Dans certaines juridictions, celui-ci peut être égal à six ou sept ans à compter de la clôture du (des) compte(s) du Client ou de la réalisation d'une opération. Barclays conservera les données à caractère personnel du Client après ce délai si cela est nécessaire afin de se conformer à la loi applicable, si des réclamations ou plaintes rendent leur conservation raisonnablement nécessaire ou si des motifs techniques ou réglementaires exigent leur conservation. Lorsque Barclays conserve lesdites données, elle continuera de s'assurer que le caractère confidentiel des informations à caractère personnel des Personnes Liées est protégé.
8. **Cookies**
- 8.1 Barclays peut avoir recours à des témoins de connexion ("cookies") et technologies similaires sur ses sites Internet, applications mobiles et courriels. On entend par cookies des fichiers texte contenant de petites quantités d'informations, stockées sur l'ordinateur ou le téléphone mobile d'une personne lorsqu'elle consulte un site Internet ou utilise une application sur son mobile. Lorsque la personne en question consulte à nouveau les sites Internet ou utilise les applications sur son mobile – ou consulte des sites Internet et des applications qui utilisent les mêmes cookies – ces dispositifs reconnaissent lesdits cookies et détectent dès lors l'appareil de la personne concernée.
- 8.2 Barclays utilise des cookies à diverses fins, notamment pour permettre à des personnes de naviguer efficacement d'une page à l'autre, afin de mémoriser les préférences des personnes et d'une manière générale d'améliorer leur expérience de consultation en ligne. Barclays utilise également des cookies dans certains de ses courriels afin de comprendre comment les utilisateurs interagissent avec ses courriels, et afin de lui permettre d'améliorer les communications par courriel à l'avenir. Les témoins de connexion peuvent également contribuer à veiller à ce que les publicités en ligne adressées auxdites personnes soient mieux adaptées à leur besoins et à leurs centres d'intérêts.
- 8.3 A cet effet, Barclays a également recours à des technologies similaires tels que les pixels tags ("pixels espions") et JavaScript.
- 8.4 Les conditions d'utilisation des sites Internet et des applications mobiles de Barclays fournissent d'autres informations sur ces technologies, sur la façon dont Barclays les utilise et dans quels cas et sur la façon dont les personnes physiques peuvent les contrôler.
9. **Nous contacter**

- 9.1 Les demandes d'accès par les personnes concernées doivent être soumises au moyen du formulaire en ligne intitulé [Formulaire d'Accès aux Données des Personnes Concernées](#).
- 9.2 Pour tout autre type de demande, nous vous invitons à contacter en premier lieu votre équipe chargée des relations. Vous pouvez aussi vous reporter à la section [Nous Contacter](#) du site Internet de Barclays Corporate Banking.
- 9.3 Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par Email à l'adresse suivante : dpo@barclays.com ou par courrier: The Data Protection Officer, Barclays, Leicester, LE87 2BB, UK. Veuillez noter que nous ne pouvons garantir la sécurité des données personnelles lorsqu'elles nous sont envoyées. Des lors, si vous choisissez de contacter le Délégué à la Protection des Données par Email nous vous conseillons de ne communiquer qu'un nombre limité de données personnelles et en particulier de ne pas fournir d'informations relatives à votre compte.
- 9.4 Barclays s'engage à collaborer avec les personnes afin de pouvoir apporter une réponse adéquate à toute réclamation ou préoccupation concernant le respect de la confidentialité des données. Toutefois, si des personnes estiment que Barclays n'a pas été en mesure de répondre à leurs attentes, elles ont le droit d'adresser une réclamation auprès d'une autorité compétente en matière de protection des données. Les coordonnées des autorités nationales de protection des données dans les pays membres de l'UE sont disponibles sur le site Internet de la [Commission européenne](#).

10. **Modifications de la mention d'information**

- 10.1 Les informations contenues dans la présente note sont applicables à la date indiquée ci-dessous. Toutefois, Barclays se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour la présente note le cas échéant. Vous pouvez en tout temps obtenir la dernière mise à jour de la présente note auprès de votre équipe chargée des relations.
- 10.2 Lorsque les modifications apportées à la présente note ont une incidence significative sur la nature du traitement ou sont susceptibles d'avoir une incidence important sur le Client ou les Personnes Liées, Barclays en informera les intéressés avec un préavis suffisant.

Dernière mise à jour réalisée le 01 Mars 2019

Barclays Bank PLC is registered in England (Company No. 1026167) with its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP. Barclays Bank PLC is authorised by the Prudential Regulation Authority, and regulated by the Financial Conduct Authority (Financial Services Register No. 122702) and the Prudential Regulation Authority. Barclays is a trading name and trade mark of Barclays PLC and its subsidiaries.

Barclays Bank Ireland PLC is registered in Ireland. Registered Office: One Molesworth Street, Dublin 2, Ireland D02 RF29. Registered Number: 396330. A list of names and personal details of every director of the company is available for inspection to the public at the company's registered office for a nominal fee. Barclays Bank Ireland PLC is regulated by the Central Bank of Ireland.